

Résumé

Séance du conseil du 4 mai 2026

Correspondance, dépôt et information

Aucuns.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois d'avril 2026 totalisant une somme de 679 662,62 \$.

Adoption

- Retrait du Règlement n° 770 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 70 000 \$ pour la confection de plans et devis pour le prolongement du service d'égout sur le chemin du Village
- Ordonnance à la suite de plaintes concernant la présence de chiens potentiellement dangereux ou dangereux sur le territoire de la municipalité de Lac- Beauport – Dossiers 2025-00202, 2025-00360 et 2025-00641
- Modifications à l'annexe 2 du Règlement n° 768 concernant l'imposition de taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2026
- Modification de l'écoulement des eaux – 9, montée du Parc
- Rapport annuel de l'an 1 et 2 du schéma de couverture de risques d'incendie
- Fin de probation du lieutenant Olivier Julien
- Acquisition du lot 1 496 476

Autorisation

- Transmission des données du rôle d'évaluation municipale à la MRC de La Jacques-Cartier pour les fins de la révision du schéma d'aménagement 2026
- Mandat de services professionnels pour le réaménagement de la réception de la mairie
- Protocoles d'entente/événements – 2026 :
 - Tour du lac Beauport : 18 octobre 2026, Hôtel Entourage et chemin du Tour-du-Lac
 - Fête 30^e anniversaire de la Maison des jeunes Le Cabanon : 13 juin 2026, parc Carrier-Chamberland

Autorisation de dépenses

- Acquisition de bacs bruns
- Réaménagement du stationnement du centre communautaire
- Fourniture et installation d'équipements pour l'antenne radio

Autorisation de mandat

- Services professionnels pour le contrôle de la qualité 2026
- Services professionnels - Rapport d'inspection du pont P-11300
- Honoraires professionnels - Vision urbanistique et architecturale de Lac-Beauport

Autorisation de paiement

- Entraide de caserne de proximité

Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

- 2026-20001 - 142, traverse de Laval – Refusé
- 2026-00103 - 9 chemin des Cèdres – Accepté
- 2026-00057 - 51, chemin de l'Épinette – Accepté
- 2026-00121 – 63, traverse de Laval – Refusé
- 2026-00010 - 330, chemin du Tour-du-Lac – Accepté
- 2026-00015 - 184, chemin du Tour-du-Lac – Refusé

Dépôt

- Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement relative au Règlement d'emprunt n° 770 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 70 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et devis pour le prolongement du service d'égout sur le chemin du Village
- Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement relative au Règlement d'emprunt n° 771 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 310 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2026 (parapluie)
- Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement relative au Règlement d'emprunt n° 772 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 200 000 \$ ayant pour objet la confection de plans et devis pour divers projets municipaux
- Rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2025
- Bilan sur la gestion des matières résiduelles 2025
- États financiers de la Société des Sentiers du Moulin
- Rapports environnementaux (qualité de l'eau, berce du Caucase et bande riveraine) 2023-2024
- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 15 avril 2026

Engagement

- Étudiant - Agent de sensibilisation (Brigade verte) - Saison été 2026
- Service des loisirs - Personnel étudiant saisonnier - Saison estivale 2026

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement :
 - Règlement modifiant le Règlement n° 768 concernant les taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2026
 - Règlement modifiant le Règlement n° 764 sur la gestion des matières résiduelles
- 2) Présentations et adoptions :
 - Règlement général n° 773 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 800 000 \$ pour la requalification de la chapelle Saint-Dunstan (phase 1)

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion :
 - Règlement de concordance remplaçant le Règlement du plan d'urbanisme n° 09-192
 - Règlement de concordance remplaçant le Règlement de zonage n° 09-207
 - Règlement de concordance remplaçant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 09-198
 - Règlement de concordance remplaçant le Règlement de lotissement n° 09-194
 - Règlement de concordance remplaçant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme n° 09-196-06
 - Règlement relatif aux projets de requérants pour des travaux municipaux
- 2) 1^{er} projet : aucun.
- 3) 2^e projet : aucun.
- 4) Adoptions : aucunes.